

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

26 janvier 2023

A l'exception de : Madame MANENT, Monsieur DUPONT-BELOEIL et Monsieur BELLIOU excusés.

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame LE PAPE qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} FEVRIER 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 30

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

16/ PORNICHET DEAM'BULLE 2023 - DEFINITION DES TARIFS - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise un événement, autour du livre et de la lecture, consacré à la bande dessinée dénommée Pornichet Déam'bulle 2023. Le projet est porté par l'équipe de la Médiathèque en association avec les différents services de la Ville.

La quatrième édition de cette manifestation culturelle se déroulera les 8 et 9 avril 2023.

Le festival est constitué d'un salon regroupant les auteurs invités pour des dédicaces et des exposants en lien avec la bande dessinée. Des ateliers, des rencontres avec les auteurs, des expositions seront également proposés et répartis dans différents lieux municipaux et espaces publics.

Il est proposé que l'accès au salon, aux rencontres et aux expositions soit accessible librement et gratuitement pour le public.

Par exception, la participation aux ateliers animés par des auteurs sera payante. De même,

le spectacle « Les carnets de Cerise » proposé dans le cadre du festival par Quai des Arts sera payant selon la grille tarifaire en vigueur de Quai des Arts qui restera responsable de l'encaissement de ses recettes.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

08 FEV. 2023

Publié le :

08 FEV. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Les stands : une tarification s'appliquera en fonction de la taille du stand demandé par l'exposant.

La boutique : une gamme de produits dérivés aux couleurs du festival pourra être mise en vente.

La buvette : une gamme de boissons et de petite restauration pourra être mise en vente.

Il est proposé d'approuver les tarifs suivants :

Billetterie	Prix Unitaire
Accès site du festival, expositions et salon des auteurs	Gratuit

Ateliers	Prix par personne
Participation à un atelier (1h30)	5,0 €
Participation à un atelier tampons	3,0 €

Tarifs Espace Exposants	Prix Unitaire
1,50 mètres linéaires (2 grilles de 1,2 m)	150 €
3 mètres linéaires (2,5 ou 3 grilles de 1,2 m selon config)	250 €
6 mètres linéaires (5 grilles de 1,2 m)	350 €
Le mètre linéaire supplémentaire	50 €
Repas exposant/accompagnateur	25 €

Boutique (Produits dérivés)	Prix Unitaire
Affiche 2019	1,50 €
Affiche 2021	1,50 €
Affiche 2023	3,00 €
Petite taille (type marque page)	0,50 €
Moyenne taille (type porte-clef)	3,00 €
Grande taille (type mug, tote bag)	5,00 €

Buvette et petite restauration	Prix Unitaire
Sandwich	3,50 €
Chips	0,50 €
Desserts sucrés (barres chocolat/crêpes)	1,50 €
Confiseries	1,00 €
Fruit	1,00 €
Jus de fruit (le verre)	2,00 €
Soda / boisson gazeuse (le verre)	2,00 €
Eau de source	0,50 €
Vin (le verre)	2,00 €
Cidre (le verre)	2,00 €
Bière pression (25cl)	3,00 €
Café	1,00 €
Thé/tisane	1,00 €
Consignes	1,00 €

Le cas échéant, le tarif de vente d'encarts publicitaires sur les supports de communication sera basé sur les tarifs municipaux votés lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

Il est précisé que les crédits et recettes afférentes sont inscrits au budget 2023 et qu'une régie dédiée est ouverte pour l'encaissement des recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de l'édition 2023 du festival Pornichet Déam'bulle.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
 ⇒ Vu les projets de tarifs,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animation, sport et vie associative en date 25 janvier 2023,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Approuve les tarifs de l'édition 2023 du festival Pornichet Déam'bulle.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Christine PRUKOP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_23_02_16
Objet :	16. Pornichet Déam'bulle 2023 – Définition des tarifs – Approbation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.6 - tarifs des services publics
Identifiant unique :	044-214401325-20230201-DELIB_23_02_16-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	943 o
Nom métier :		
044-214401325-20230201-DELIB_23_02_16-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	180.8 Ko
Nom original : 16_Pornichet Déam'bulle_tarifs.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230201-DELIB_23_02_16-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 15h08min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 15h08min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 15h09min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h09min26s	Reçu par le MI le 2023-02-08